



La dématérialisation fiscale de vos factures, pour une relation commerciale optimisée...

La facture est un élément fondamental de la relation commerciale. Pièce comptable ou élément de preuve juridique, la rapidité de traitement et sa qualité sont déterminants pour le déclenchement du paiement.

En entrant dans l'ère de la facture électronique, vous réduisez les coûts administratifs et augmentez votre visibilité sur les en-cours.



La dématérialisation fiscale des factures désormais incontournable

Les principes

La dématérialisation fiscale de la facture consiste à :

- supprimer l'envoi de la facture papier
- échanger les factures d'ordinateur à ordinateur
- via un fichier sécurisé au moyen d'une signature électronique
- ou via un Echange de Données Informatisé (EDI).

Les avantages

• Diminution des coûts administratifs

(suppression du papier, de l'impression, de l'affranchissement, de la manipulation du papier, de la ressaisie...)

• **Diminution des coûts d'archivage** (suppression du lieu de stockage physique)

• **Automatisation et rationalisation des processus** (rapidité de traitement, intégration des données, rapprochement...)

• **Meilleur accès à l'information** (centralisation des données avec accès multiple)

• **Amélioration de la relation commerciale** (amélioration de la qualité des données, traitement plus rapide et diminution des litiges...)

Des solutions certifiées

Afin de garantir l'interopérabilité des solutions du marché ainsi que leur conformité avec la réglementation en vigueur et avec le standard GS1, GS1 France certifie les outils proposés par les prestataires de services. Consultez le Centre d'expertise sur notre site.



► Quelques chiffres

- Réduction de **50 à 70 % du coût global** du traitement de la facture.
- Réduction des litiges de **plus de 50 %**.

► Repères réglementaires

En matière de TVA et d'établissement des factures, les entreprises françaises sont soumises aux dispositions de la directive européenne 2001/115 CE du 20 décembre 2001 et de sa transposition en droit français principalement transcrite dans le Bulletin Officiel des Impôts 3 CA n°136 du 7 août 2003.

Retrouvez toutes les références réglementaires sur le site de GS1 France : www.gs1.fr

Pour plus d'informations

Émilie Sion

emilie.sion@gs1fr.org

GS1 France
2, rue Maurice Hartmann
92137 Issy-les-Moulineaux

www.gs1.fr
info@gs1fr.org
Tél. 01 40 95 54 10
Fax. 01 40 95 54 49